

Vaccins COVID-19 Janssen

QUE FAIRE EN CAS D'EFFETS INDESIRABLES ?



 ▶ VOUS RESSENTEZ OU AVEZ EU	 ▶ CE QU'IL FAUT SAVOIR	 ▶ CE QU'IL FAUT FAIRE
<ul style="list-style-type: none"> de la fatigue des maux de tête des douleurs articulaires, douleurs musculaires une toux des frissons de la fièvre ($\geq 38^{\circ}\text{C}$) des nausées une réaction au point d'injection (sensibilité, douleur, gonflement, rougeur) 	<p>Ils sont connus et, pour certains, communs à toute vaccination. Désagréables, ils disparaissent généralement spontanément en quelques jours après la vaccination.</p> <p>Ils sont entre fréquents et très fréquents.</p>	<p>Si vous êtes gêné(e) ou si le(s) effet(s) indésirable(s) est(/sont) persistant(s), rapprochez-vous d'un professionnel de santé (pharmacien ou médecin). Vous serez pris(e) en charge si nécessaire.</p> <p>En cas de fièvre et/ou de douleurs, nous conseillons de privilégier l'utilisation du paracétamol à la dose la plus faible et le moins longtemps possible.</p>
<ul style="list-style-type: none"> une faiblesse musculaire une sensation de malaise généralisé une douleur aux bras et aux jambes, ou au dos des éternuements, un mal de gorge des tremblements une douleur dorsale une sensation de faiblesse une démangeaison une éruption cutanée des étourdissements une transpiration excessive de la diarrhée 	<p>Ils sont pour certains, communs à toute vaccination. Désagréables, ils disparaissent généralement spontanément.</p> <p>Ils sont peu fréquents.</p>	<p>Si vous êtes gêné(e), rapprochez-vous d'un professionnel de santé (pharmacien ou médecin). Vous serez pris(e) en charge si nécessaire.</p>
<ul style="list-style-type: none"> une hypersensibilité ou au contraire une diminution de la sensation ou de la sensibilité, surtout de la peau un urticaire des ganglions lymphatiques gonflés des bourdonnements persistants dans les oreilles des vomissements 	<p>Désagréables, ils disparaissent généralement spontanément.</p> <p>Ils sont rares.</p>	<p>Si vous êtes gêné(e), rapprochez-vous d'un professionnel de santé (pharmacien ou médecin). Vous serez pris(e) en charge si nécessaire.</p>
<ul style="list-style-type: none"> des caillots sanguins, dans des localisations différentes ou inhabituelles (par exemple le cerveau, l'intestin, le foie, la rate), associés à un faible taux de plaquettes sanguines, dans quelques cas accompagnés de saignements. 	<p>De très rares cas ont été observés. La majorité de ces cas est survenue dans les 3 premières semaines suivant la vaccination et principalement chez des femmes âgées de moins de 60 ans.</p>	<p>Prenez contact avec un professionnel de santé (pharmacien, médecin ou le 15 en fonction de la sévérité).</p>
<ul style="list-style-type: none"> un syndrome de fuite capillaire (SFC), maladie provoquant des fuites de liquide à partir des vaisseaux sanguins de petite taille. 	<p>Fréquence de survenue indéterminée. Le SFC est une affection grave, provoquant un gonflement rapide des bras et des jambes, une prise de poids soudaine et une sensation de faiblesse (faible tension artérielle).</p>	<p>Consultez immédiatement un médecin si vous développez ces symptômes dans les jours qui suivent la vaccination.</p>
<ul style="list-style-type: none"> un syndrome de Guillain-Barré (SGB) 	<p>De très rares cas ont été observés. Le syndrome de Guillain-Barré est une inflammation grave des nerfs pouvant provoquer une paralysie et une difficulté à respirer.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> un effet non mentionné précédemment, de sévérité légère, modérée ou intense 	<p>Vous faites une réaction qui n'a pas été observée lors des essais cliniques.</p>	<p>Prenez contact avec un professionnel de santé (pharmacien, médecin ou le 15 en fonction de la sévérité).</p>



L'ANSM recommande que toute personne présentant des effets indésirables persistants au-delà de 3 jours de type vertiges, maux de tête, troubles visuels, nausées/vomissements, essoufflement, douleurs aiguës dans la poitrine, l'abdomen ou les extrémités, ou qui présente des ecchymoses cutanées (pétéchies) au-delà du site de vaccination, aille consulter rapidement un médecin.

Vous pouvez déclarer tout effet indésirable sur le portail des signalements en complétant le formulaire en ligne à l'adresse suivante : signalement.social-sante.gouv.fr/ ou en vous rapprochant d'un professionnel de santé. Privilégiez la déclaration des effets graves ou inattendus.

Pour tout renseignement complémentaire, rendez-vous sur la Base de données publique des médicaments : <http://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr/>